



# BSC

## ENVIRONNEMENT

CONSEIL

FORMATION

ACCOMPAGNEMENT

### LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU SERVICE DES ENTREPRISES

#### Références

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement



Transport de marchandises dangereuses



Formation



**POUR TOUTE INFORMATION : [www.installations-classees.fr](http://www.installations-classees.fr)**

✉ 9, route de Chiniac 19320 Marcillac La Croisille

☎ 05.55.27.73.49 📠 05.55.27.73.49 📞 06.86.12.28.71 ✉ [soubrane.bernard@wanadoo.fr](mailto:soubrane.bernard@wanadoo.fr)

APE : 8532Z - SIRET : 440 275 014 00031 - N°TVA : FR 13 440 275 014





# BSC

ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement au service des entreprises

CONSEIL

FORMATION

ACCOMPAGNEMENT



## LES MARCHANDISES DANGEREUSES



**FORMATION** aux activités liées aux transports de marchandises dangereuses



**CONSEIL** afférent aux activités liées aux transports de marchandises dangereuses, conseiller certifié par le CIFMD



## LE RISQUE INDUSTRIEL



**FORMATION** sur le risque industriel, l'incendie l'explosion, la pollution, le POI ou PUI, les Équipiers de Première et de Seconde Intervention



**CONSEIL** sur le risque industriel, l'incendie l'explosion, la pollution



**ACCOMPAGNEMENT** sur le risque industriel, l'incendie l'explosion, la pollution, pour la mise en place de Plan d'Urgence et de Plan d'Opération Interne



## LES INSTALLATIONS CLASSÉES



**FORMATION** sur la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)



**CONSEIL** sur la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).



**ACCOMPAGNEMENT** pour la réalisation de vos dossiers de déclaration d'enregistrement ou d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

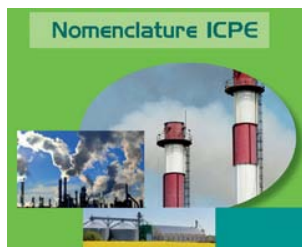
**POUR TOUTE INFORMATION : [www.installations-classees.fr](http://www.installations-classees.fr)**

✉ 9, route de Chiniac 19320 Marcillac La Croisille

☎ 05.55.27.73.49 📠 05.55.27.73.49 📞 06.86.12.28.71 ✉ [soubrane.bernard@wanadoo.fr](mailto:soubrane.bernard@wanadoo.fr)

APE : 8532Z - SIRET : 440 275 014 00031 - N°TVA : FR 13 440 275 014





Toute une gamme de formation au service de votre entreprise

Des formations réglementaires aux formations concourantes au renforcement de la sécurité de vos personnels

## Votre formation : notre métier

Des formateurs qualifiés et reconnus  
Des outils pédagogiques complets  
Des programmes de formation adaptés à vos besoins

« L'homme et sa sécurité doivent constituer la première préoccupation de toute aventure technologique »  
Albert EINSTEIN

Présentation de la formation

A la fin de cette formation, les personnels connaîtront les principes réglementaires des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), leur fonctionnement administratif, les différents régimes d'exploitation existants, le contenu d'un dossier réglementaire et enfin quelles sont les autorités en charge des ICPE.

Références réglementaire

Code de l'Environnement, Article L.511-1,  
Directive 2012/18/UE  
Directive 2010/75/UE  
Nomenclature des ICPE

Durée de la formation

1 journée

Quelques références

*FARAGO France*

Formation intra ou inter-entreprise

## PLAN DE FORMATION

<b>Niveau pré requis</b> : aucun
<b>Dates de la formation</b> : Définie avec l'entreprise en fonction des disponibilités.
<b>Nombre de participants</b> : 10 à 12 personnes maximums
<b>But de la formation</b>
A la fin de cette formation, les personnels connaîtront les principes réglementaires des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ( <i>ICPE</i> ), le fonctionnement administratif des <i>ICPE</i> , les différents régimes d'exploitation existants, le contenu d'un dossier réglementaire et enfin les autorités administratives en charge des <i>ICPE</i> .
<b>Programme</b> :
<ul style="list-style-type: none"><li>- Cadre législatif :<ul style="list-style-type: none"><li>- Code de l'Environnement, article L.511-1</li><li>- Directive 2012/18/UE dite <i>SEVESO III</i>.</li></ul></li><li>- Classification des <i>ICPE</i> :<ul style="list-style-type: none"><li>- Autorisation</li><li>- Enregistrement</li><li>- Déclaration</li><li>- Nomenclature et Arrêté ministériel de prescriptions techniques.</li></ul></li><li>- Cas particuliers des <i>SEVESO</i> et <i>IED</i></li><li>- Dossier réglementaire <i>ICPE</i><ul style="list-style-type: none"><li>- Contenu d'un dossier réglementaire</li><li>- Etude d'impact et Etude de dangers</li><li>- Le porté à connaissance</li><li>- Fonctionnement au bénéfice des droits acquis.</li></ul></li><li>- La <i>DREAL</i></li></ul>
<b>Intervenants</b> :
Bernard SOUBRANE/Thomas CROS
<b>durée de la formation</b> :
1 journée



# FORMATION A L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



Toute une gamme de formation au service de votre entreprise

Des formations réglementaires aux formations concourantes au renforcement de la sécurité de vos personnels

## Votre formation : notre métier

Des formateurs qualifiés et reconnus

Des outils pédagogiques complets

Des programmes de formation adaptés à vos besoins

« L'homme et sa sécurité doivent constituer la première préoccupation de toute aventure technologique »

Albert EINSTEIN

Présentation de la formation

A la fin de cette formation, les personnels connaîtront le cadre législatif de l'Evaluation des Risques Professionnels (*EvDR*), les différentes méthodologies existantes pour mener à bien une *EvDR*, sauront hiérarchiser des risques et sauront rédiger les documents nécessaires à l'établissement d'un plan de mise en place de mesures correctives.

Références réglementaire

Code du Travail, Articles L.4121-1 et suivants et R.4121-1 et suivants  
Code de la Sécurité Sociale, Articles L.411-1 et suivants et R.411-10 à R.411-17

Durée de la formation

2 jours

Quelques références

*IFCE (Ex Haras Nationaux)*

Formation en inter ou intra-entreprise

## PROGRAMME DE FORMATION

<b>Niveau pré requis :</b> aucun
<b>Dates de la formation :</b> Définie avec l'entreprise en fonction des disponibilités.
<b>Nombre de participants :</b> 10 à 12 personnes maximums
<b>But de la formation</b>
A la fin de cette formation, les personnels connaîtront le cadre législatif de l'Evaluation des Risques Professionnels ( <i>EvDR</i> ), les différentes méthodologies existantes pour mener à bien une <i>EvDR</i> , sauront hiérarchiser des risques et sauront rédiger les documents nécessaires à l'établissement d'un plan de mise en place de mesures correctives.
<b>Programme :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Cadre législatif :<ul style="list-style-type: none"><li>- Code du Travail</li><li>- Les principes généraux de prévention.</li></ul></li><li>- La notion d'unité de travail<ul style="list-style-type: none"><li>- Unité géographique</li><li>- Unité physique</li><li>- Autres possibilités de division.</li></ul></li><li>- Les méthodologies d'analyse des risques<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>AMDE</i></li><li>- <i>AMDEC</i></li><li>- <i>ROCADE</i></li></ul></li><li>- Les critères de hiérarchisation<ul style="list-style-type: none"><li>- Pourquoi une hiérarchisation des risques ?</li><li>- Fréquence</li><li>- Probabilité</li><li>- Criticité.</li></ul></li><li>- La réduction des risques<ul style="list-style-type: none"><li>- Principes</li><li>- Efficience</li><li>- Intégration des intervenants dans la démarche.</li></ul></li><li>- Finalité de <i>l'EvDR</i><ul style="list-style-type: none"><li>- Rédaction d'un plan d'actions de mise en place de mesures correctives</li><li>- Rédaction du Document Unique.</li></ul></li><li>- Actualisation de <i>l'EvDR</i> et du Document Unique</li></ul>
<b>Intervenants :</b>
Bernard SOUBRANE/Thomas CROS
<b>durée de la formation :</b>
2 jours

# LE PLAN D'OPERATION INTERNE



Toute une gamme de formation au service de votre entreprise

Des formations réglementaires aux formations concourantes au renforcement de la sécurité de vos personnels

## Votre formation : notre métier

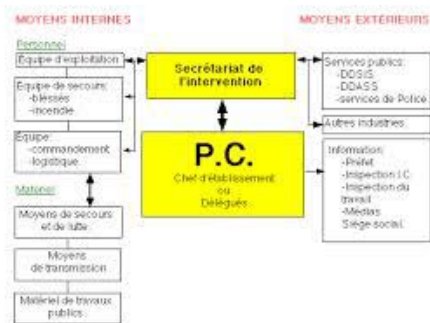
Des formateurs qualifiés et reconnus

Des outils pédagogiques complets

Des programmes de formation adaptés à vos besoins

« L'homme et sa sécurité doivent constituer la première préoccupation de toute aventure technologique »

Albert EINSTEIN



Présentation de la formation

A la fin de cette formation, les personnels connaîtront les principes d'un Plan d'Opération Interne (POI), sauront capable de le comprendre, de l'utiliser en mode dégradé, connaîtront leur(s) rôle(s) dans le fonctionnement de cette situation critique et seront à même d'intervenir et d'assurer un reporting efficace et efficient des actions menées.

Références réglementaire

Code de l'Environnement, article R.512-29

Durée de la formation

1 journée

Quelques références

*BorgWarner Transmission systems*  
*Isoroy*

Formation en inter ou intra-entreprise

## PLAN DE FORMATION

<b>Niveau pré requis :</b> aucun
<b>Dates de la formation :</b> Définie avec l'entreprise en fonction des disponibilités.
<b>Nombre de participants :</b> 10 à 12 personnes maximums
<b>But de la formation</b>
A la fin de cette formation, les personnels connaîtront les principes d'un Plan d'Opération Interne ( <i>POI</i> ), sauront capable de le comprendre et de l'utiliser en mode dégradé, connaîtront leur(s) rôle(s) dans le fonctionnement de cette situation critique et seront à même d'intervenir et d'assurer un reporting efficace et efficient des actions menées.
<b>Programme :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Contexte réglementaire<ul style="list-style-type: none"><li>- Article R.512-29 du Code de l'Environnement.</li></ul></li> <li>- Le <i>POI</i><ul style="list-style-type: none"><li>- Définition</li><li>- Contenu.</li></ul></li> <li>- L'organigramme de fonctionnement en mode dégradé.</li> <li>- Utilisation du contenu du <i>POI</i><ul style="list-style-type: none"><li>- Rôle de chacun</li><li>- Moyens d'intervention/risques</li><li>- Fiches réflexes.</li></ul></li> <li>- Reporting des gestes et actions effectuées et conséquences.</li> <li>- Etude de cas.</li></ul>
<b>Intervenants :</b>
Bernard SOUBRANE/Thomas CROS
<b>durée de la formation :</b>
1 journée



# LE PLAN D'URGENCE INTERNE

NIVEAU	RÔLE	OUTILS
Décision	Direction <i>(le tôle sur le bitol)</i>	
Conception	Elaborer la stratégie et les directives qui en découlent	MRC, MAP, Analyse de la valeur, Confrontation
Conduite	Piloter l'action, tenir la synthèse de la situation, Donner les ordres de "conduite" <sup>*</sup> <i>(adaptation de la stratégie à la situation, complémentés à la directive)</i>	Tableaux de bord, cartes, plannings, jalons points décisifs
Exécution	Hors périmètre du Centre des Opérations	

\* Les ordres de conduite sont aux directives, ce que le décret est à la loi



Toute une gamme de formation au service de votre entreprise

Des formations réglementaires aux formations concourantes au renforcement de la sécurité de vos personnels

## Votre formation : notre métier

Des formateurs qualifiés et reconnus

Des outils pédagogiques complets

Des programmes de formation adaptés à vos besoins

« L'homme et sa sécurité doivent constituer la première préoccupation de toute aventure technologique »  
Albert EINSTEIN.

Présentation de la formation

A la fin de cette formation, les personnels connaîtront les principes d'un Plan d'Urgence Interne (PUI), sauront capable de le comprendre, de l'utiliser en mode dégradé, connaîtront leur(s) rôle(s) dans le fonctionnement de cette situation critique et seront à même d'intervenir et d'assurer un reporting efficace et efficient des actions menées.

Références réglementaire

Pas d'obligation réglementaire.

Durée de la formation

1/2 journée

Formation en inter ou intra-entreprise

## **PLAN DE FORMATION**

<b>Niveau pré requis :</b> aucun
<b>Dates de la formation :</b> Définie avec l'entreprise en fonction des disponibilités.
<b>Nombre de participants :</b> 10 à 12 personnes maximums
<b>But de la formation</b> A la fin de cette formation, les personnels connaîtront les principes d'un Plan d'Urgence Interne ( <i>PUI</i> ), sauront capable de le comprendre et de l'utiliser en mode dégradé, connaîtront leur(s) rôle(s) dans le fonctionnement de cette situation critique et seront à même d'intervenir et d'assurer un reporting efficace et efficient des actions menées.
<b>Programme :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le <i>PUI</i><ul style="list-style-type: none"><li>- Définition</li><li>- Contenu.</li></ul></li> <li>- L'organigramme de fonctionnement en mode dégradé.</li> <li>- Utilisation du contenu du <i>PUI</i><ul style="list-style-type: none"><li>- Rôle de chacun</li><li>- Moyens d'intervention//risques</li><li>- Fiches réflexes.</li></ul></li> <li>- Reporting des gestes et actions effectuées et conséquences</li> <li>- Relation avec les assureurs/Continuité d'avtivité</li> <li>- Etude de cas.</li></ul>
<b>Intervenants :</b> Bernard SOUBRANE/Thomas CROS
<b>durée de la formation :</b> ½ journée



# FORMATION A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



Toute une gamme de formation au service de votre entreprise

Des formations réglementaires aux formations concourantes au renforcement de la sécurité de vos personnels

## Votre formation : notre métier

Des formateurs qualifiés et reconnus

Des outils pédagogiques complets

Des programmes de formation adaptés à vos besoins

« L'homme et sa sécurité doivent constituer la première préoccupation de toute aventure technologique »

Albert EINSTEIN

Présentation de la formation

A la fin de cette formation, les personnels connaîtront le cadre juridique de la prévention des risques professionnels, leurs missions et leur positionnement au sein d'un service prévention des risques, sauront capables de mener une démarche d'Evaluation des risques professionnels et de rédiger des consignes de sécurité.

Références réglementaire

Code du Travail, Articles L.4121-1 et suivants et R.4121-1 et suivants  
Code de la Sécurité Sociale, Articles L.411-1 et suivants et R.411-10 à R.411-17

Durée de la formation

3 jours

Quelques références

*IFCE  
Porcelaine de Palloux  
Electro Zinc  
Laboratoire Saint-Antoine*

Formation en inter ou intra-entreprise

## PROGRAMME DE FORMATION

<b>Niveau pré requis :</b> aucun
<b>Dates de la formation :</b> Définie avec l'entreprise en fonction des disponibilités.
<b>Nombre de participants :</b> 10 personnes maximums
<b>But de la formation</b>
A la fin de cette formation, les personnels connaîtront le cadre juridique de la prévention des risques professionnels, leurs missions et leur positionnement au sein d'un service prévention des risques, sauront capables de mener une démarche d'Evaluation des risques professionnels et de rédiger des consignes de sécurité.
<b>Programme :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Cadre législatif :<ul style="list-style-type: none"><li>- Code du Travail</li><li>- Code de la Sécurité Sociale.</li></ul></li><li>- L'assistant de prévention<ul style="list-style-type: none"><li>- Identification de la fonction</li><li>- Identification du champ d'intervention</li><li>- Réaliser d'un diagnostic et d'un plan d'action.</li></ul></li><li>- Evaluation des risques professionnels<ul style="list-style-type: none"><li>- Cadre réglementaire,</li><li>- Les méthodologies d'analyse des risques,</li><li>- Le Document Unique,</li><li>- Déclinaison des résultats.</li></ul></li><li>- Les points particuliers<ul style="list-style-type: none"><li>- Registres et documents obligatoires,</li><li>- Le droit de retrait : enjeux et conséquences,</li><li>- Analyse des AT/MP,</li><li>- Les responsables.</li></ul></li><li>- Méthodes et outils (réalisation d'exercices pratiques)</li><li>- Communication, animation de réseau, veille réglementaire<ul style="list-style-type: none"><li>- Les enjeux de la communication,</li><li>- Comment bien communiquer ?</li><li>- La veille réglementaire.</li></ul></li></ul>
<b>Intervenants :</b>
Thomas CROS
<b>durée de la formation :</b>
3 jours